

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

LE GROUPE SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social :Rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Le groupe Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes, M. Chérif Ben Zina et M. Chiheb GHANMI.

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 Décembre 2010
(Unité : en milliers de dinars)

	<i>Notes</i>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT		247 939	120 823
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2.5.1	277 170	284 087
Créances sur la clientèle	2.5.2	5 303 532	4 727 911
Portefeuille titres commercial *	2.1	108 891	92 080
Portefeuille d'investissement		180 676	121 582
Titres mis en équivalence	2.2	57 872	38 108
Ecart d'acquisition		335	1 421
Valeurs immobilisées		96 164	99 654
Actif d'impôt différé		2 703	2 315
Autres actifs	2.5.3	552 391	491 723
TOTAL ACTIF		6 827 674	5 979 703
<u>PASSIF</u>			
Banque centrale et C.C.P		30 599	651
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2.5.4	173 763	172 551
Dépôts et avoirs de la clientèle	2.5.5	4 996 374	4 291 679
Emprunts et ressources spéciales		484 403	439 589
Passif d'impôt différé		13 296	15 036
Autres passifs	2.5.6	597 549	561 073
Total Passif		6 295 984	5 480 579
Intérêts Minoritaires	2.3	10 637	8 273
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		124 300	124 300
Réserves consolidées	2.4	386 891	343 791
Actions propres *	2.5	-8 765	-8 909
Résultat Consolidé	2.4	18 628	31 670
Total Capitaux Propres		521 053	490 851
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		6 827 674	5 979 703

* Les chiffres relatifs à l'exercice 2009 ont été retraités pour les besoins de comparabilité

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2010

(Unité : en milliers de dinars)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
Cautions,avals et autres garanties données		1 328 092	1 255 237
Crédits documentaires		1 021 424	432 960
Actifs donnés en garantie			0
_ TOTAL PASSIFS EVENTUELS		2 349 516	1 688 197
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement donnés		254 738	224 388
Engagements sur titres		3 708	5 568
TOTAL ENGAGEMENTS - DONNES		258 446	229 957
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
Engagements de financement reçus		0	0
Garanties reçues	2.5.7	1 838 657	1 015 971
_ TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 838 657	1 015 971

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2010
(Unité : en milliers de dinars)

Notes **31/12/2010** **31/12/2009**

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Intérêts et revenus assimilés	331 228	318 228
Commissions (en produits)	56 819	54 941
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	18 699	21 701
Revenus du portefeuille d'investissement	7 728	7 884
Total Produits d'Exploitation Bancaire	414 475	402 755

CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES

Intérêts encourus et charges assimilées	-166 567	-154 369
Commissions encourues	-4 668	-3 601
Pertes sur portefeuille-titre commercial et opérations financières	-41	0
Total Charges d'Exploitation Bancaire	-171 277	-157 969

PRODUIT NET BANCAIRE

243 198 **244 786**

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-110 503	-67 446
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	3 661	-32 178
Autres produits d'exploitation	52 336	41 748
Frais de personnel	-92 384	-89 197
Charges générales d'exploitation	-52 191	-49 120
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-7 861	-8 229
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	1 243	2 738

RESULTAT D'EXPLOITATION

37 499 **43 102**

Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	122	4 425
Impôt sur les bénéfices	-17 640	-15 542

RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES

19 981 **31 985**

Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	0	0
--	---	---

RESULTAT NET DE L'EXERCICE

19 981 **31 985**

Intérêts minoritaires dans le résultat	2.3	-1 639	-378
--	------------	--------	------

PART DANS LE RESULTAT DES MINORITAIRES IMPUTABLE AUX MAJORITAIRES

2.3.2 **-286** **-63**

RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE

2.4 **18 628** **31 670**

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 Décembre 2010

(Unité : en milliers de dinars)

<i>Note</i>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	418 864	397 158
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-169 728	-160 564
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers	34 075	-27 576
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-635 144	-375 667
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle	674 576	285 689
Acquisitions/cessions des titres de placement	-92	-489
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-114 183	-125 817
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-55 261	-84 075
Impôts sur les sociétés payés	-7 115	-6 410
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation	145 992	-97 751
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement	6 385	11 303
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement	-56 786	-15 797
Acquisitions / cessions des immobilisations	-2 873	-6 720
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	-53 274	-11 214
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emissions d'actions	0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales	47 965	-13 493
Dividendes versés	-11 555	-11 522
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	36 410	-25 015
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	129 128	-133 979
Ajustement suite à la variation du périmètre	-125 455	-696
Liquidités et équivalents en début de la période	181 309	315 985
Liquidités et équivalents en fin de la période	184 982	181 309

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés, du groupe STB, sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative au regroupement d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 du 19 mars 1999 et N° 2001-12 du 4 mai 2001.

1.2. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

1.2.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe STB comprend :

- La société mère : STB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la STB exerce un contrôle exclusif ;
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la STB exerce une influence notable.

Sont exclus du périmètre de consolidation :

- Les sociétés en liquidation ;
- Les sociétés dont les états financiers sont indisponibles.
- Les sociétés dont la STB a perdu le contrôle suite à une décision de justice;
- Les sociétés dont la STB a cessé d'exercer une influence notable ;
- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée ;
- Les sociétés qui se trouvent dans l'impossibilité de transférer des fonds à la STB, ou se trouvent sous contraintes durables.

Le tableau suivant synthétise le périmètre, les méthodes de consolidation et les pourcentages d'intérêts utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du groupe STB.

Par ailleurs, il est à signaler que les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers **non certifiés de 4 sociétés sur un périmètre** de consolidation composé de 20 sociétés.

Société Consolidable	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe			Etats Financiers 2010
	2010	2009	Variation en %	2010	2009	2010	2009	Variation en %	
1. STB BANK (<i>société Mère</i>)	99,62%	99,66%	-0,04%	I-G	I-G	99,62%	99,96%	-0,34%	C.E
2. STB INVEST	99,01%	99,01%	0,00%	I-G	I-G	98,39%	98,74%	-0,35%	C.E
3. SOFI ELAN SICAF	58,59%	58,59%	0,00%	I-G	I-G	57,10%	57,31%	-0,21%	C.E
4. STB MANAGER	99,96%	99,94%	0,02%	I-G	I-G	90,89%	91,26%	-0,37%	C.E
5. SOCIETE FINANCIERE DE GESTION "SOFIGES"	96,70%	96,70%	0,00%	I-G	I-G	92,81%	93,19%	-0,38%	N.C
6. STB SICAR	99,43%	99,43%	0,00%	I-G	I-G	83,04%	83,69%	-0,65%	C.E
7. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	99,91%	99,91%	0,00%	I-G	I-G	97,97%	98,32%	-0,35%	C.E
8. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	99,99%	99,99%	0,00%	I-G	I-G	99,54%	99,89%	-0,35%	C.E
9. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	50,00%	50,00%	0,00%	I-G	I-G	49,81%	49,98%	-0,17%	C.E
10. SOCIETE ED DKHILA	67,87%	67,87%	0,00%	I-G	I-G	67,53%	67,76%	-0,23%	C.E
11. SOCIETE ACTIVHOTELS	99,97%	99,97%	0,00%	I-G	I-G	95,95%	96,35%	-0,40%	C.E
12. SICAV L'INVESTISSEUR	74,85%	71,80%	3,05%	M-E	M-E	73,88%	71,11%	2,77%	C.E
13. SICAV L'AVENIR	94,95%	97,90%	-2,95%	M-E	M-E	94,00%	95,44%	-1,44%	C.E
14. BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE « B.A.T »	30,00%	30,00%	0,00%	M-E	M-E	29,89%	29,99%	-0,10%	C.E
15. . STE AHLA HOT. NEPTUNIA	46,81%	-	46,81%	I-G	-	46,63%	-	46,63%	N.C
16. TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B»	43,43%	33,36%	10,07%	M-E	M-E	43,26%	33,35%	9,91%	N.C
17. STE EL WEAFAK LEASING	22,62%	22,52%	0,10%	M-E	M-E	22,15%	20,70%	1,45%	C.E
18. S.T.C.V VERITAS	27,06%	27,06%	0,00%	M-E	M-E	26,96%	27,05%	-0,09%	C.E
19. SICOAC	23,57%	-	23,57%	M-E	-	23,48%	-	23,48%	C.E
20. GREEN GOLF	19,43%	-	19,43%	M-E	-	19,36%	-	19,36%	N.C

- I-G : consolidation par intégration globale ;
- M-E : consolidation par mise en équivalence ;
- (-): Voir tableau Variation du périmètre du groupe STB (2009-2010) ;

1.2.2. Variation du Périmètre de consolidation du groupe STB (2009-2010)

Sociétés sortantes de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010			Sociétés entrant dans le périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010	
Dénomination sociale	% d'intérêt (2009)	Motifs de Sortie en (2010)	Dénomination sociale	Motifs d'entrée en (2010)
1 SOCIETE LELLA HADRIA	39,60%	Cette filiale est en phase d'investissement, elle n'élabore pas des états financiers.	1. STE AHLA HOT. NEPTUNIA	Le groupe exerce un contrôle exclusif sur la filiale dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent sont communiqués à la STB .
2 S.E.D THALASSA HOTEL	18,16%	Documents financiers non communiqués à la STB dans le délai impartis	2. SICOAC	Le groupe exerce une influence notable sur la filiale dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent sont communiqués à la STB .
3. STE CYCLAMENS	20,99%	La STB n'exerce pas une influence notable sur la filiale au 31/12/2010.	3. GREEN GOLF	Le groupe exerce une influence notable sur la filiale dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent sont communiqués à la STB .
4. SONI BANK	24,99%	Bien qu'elle soit consolidable, la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation.		
5. STE AFRICA SOUSSE	97,94 %	Cession en cours		
5. S.E.D SOUSSE NORD	24,91%	Bien qu'elle soit consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis.		

La liste des sociétés exclues du périmètre de consolidation ainsi que les motifs d'exclusion est présentée en annexe 1 de ces notes.

1.2.3. Méthode de consolidation

⇒ Les sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les filiales de la banque dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

⇒ Les sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les filiales dans lesquelles elle n'exerce qu'une influence notable.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou ses réserves.
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif "Titres mis en équivalence".
- Eliminer les participations des sociétés intégrées globalement dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé parmi le poste "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

1.3. REGLES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

1.3.1. Traitement des écarts de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée. Cet écart se décompose entre écart d'évaluation correspondant au plus ou moins-values latentes sur les actifs ainsi que l'écart d'acquisition qui correspond au Goodwill positif ou négatif.

Chaque fois que des informations ont été disponibles les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif.

Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

Les écarts d'acquisition dégagés pour les sociétés consolidées par mises en équivalence ont été déterminés lors de leur première consolidation et se trouvent au 31 décembre 2010 totalement amorti linéairement sur leurs durées d'utilité à l'exception de celui de la société EL WEFAK LEASING et TUNISIAN FOREIGN BANK « TFB » (ex-UTB) pour les lots d'acquisition de 2009 et 2010.

1.3.2. Traitement des impôts différés

Seules les éliminations des opérations réciproques ayant une incidence sur les résultats et les réserves ont donné lieu à la constatation de l'impôt différé.

Les différences temporelles issues des états financiers individuels des sociétés du groupe, n'ont pas donné lieu à la constatation éventuelle d'impôts différés.

NOTE 2 - NOTES SUR LES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

(Les chiffres sont exprimés en MDT : milliers de Dinars Tunisiens)

2.1. Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2010 un total de 108 891 MDT contre 92 080 MDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille Société Tunisienne de Banque	14 758	16 071
Portefeuille Filiales consolidées par intégration globale	94 133	76 009
TOTAL	<u>108 891</u>	<u>92 080</u>

2.2. Titres mis en équivalences

Au 31 décembre 2010, le total de cette rubrique a grimpé à 57 872 MDT contre 38 108 MDT au 31 décembre 2009, et se détaille comme suit :

Sociétés Mises en Equivalence	2 010	2 009
1. SICAV L'INVESTISSEUR	1 261	1 184
2. SICAV L'AVENIR	1 302	1 445
3. BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE	1 059	1 253
4. STE GREEN GOLF	36	-
5. SICOAC	2 956	-
6. STCV VERITAS	1 121	933
7. UNION TUNISIENNE DE BANQUE «U.T.B »	46 377	17 755
8. STE EL WEAFAK LEASING	3 760	4 409
9. STE LELLA HADRIA	0	104
10. S.E.D THALASSA HOTEL MAHDIA	0	617
11. STE CYCLAMENS	0	-106
12 . SONI BANK	0	898
13. SED SOUSSE NORD	0	9 616
TOTAL	<u>57 872</u>	<u>38 108</u>

2.3. Intérêts minoritaires

2.3.1. Répartition des Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2010, le total de cette rubrique, après avoir imputé les intérêts minoritaires négatifs sur le résultat et les réserves des majoritaires du groupe, s'élève à 10 637 MDT contre 8 273 MDT au 31 décembre 2009, et se détaille comme suit :

Société	31/12/2010			31/12/2009		
	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total
1. S.T.B	49	1 477	1 526	14	199	213
2. STB INVEST	66	4 77	543	16	432	448
3. SOFI ELAN SICAF	287	3 235	3 522	235	3 157	3 392
4. S.T.B MANAGER	43	69	112	48	65	113
5. SOFIGES	68	530	598	36	449	485
6. S.T.B SICAR	144	-164	-20	0	0	0
7. L'IMMOBILIERE AVEN.	72	-74	-2	46	- 82	-36
Société	31/12/2010			31/12/2009		
	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total
8. S.T.R.C	0	0	0	0	0	0
9. GENER. DES VENTE	504	637	1 141	-255	929	674
10. STE ED Dkhila	406	2 811	3 217	238	2 746	2 984

11. ACTIVHOTELS	0	0	0	0	0	0
12. ARTEMIS NEPTUNIA	0	0	0	0	0	0
TOTAL	<u>1 639</u>	<u>8 998</u>	<u>10 637</u>	<u>378</u>	<u>7 895</u>	<u>8 273</u>

2.3.2. Part dans le résultat des minoritaires imputable aux majoritaires

Au 31 décembre 2010, la part dans le résultat des minoritaires imputable aux majoritaires est de l'ordre de 286 mDT. Le détail de cette imputation est comme suit :

Société Consolidée	Résultat des minoritaires imputés aux majoritaires
1. NEPTUNIA	- 261
2. STE ACTIV HOTELS	- 1
3. STRC	- 24
TOTAL	- 286

2.4. Réserves et Résultat Consolidés

Au 31 décembre 2010, le solde des résultats consolidés est de l'ordre de 18 627 MDT contre 31 670 MDT au 31 décembre 2009. Egalement, les réserves consolidées qui ont atteint 386 890 MDT ont fait l'objet d'un réajustement, par une prise en charge par le groupe d'insuffisances de provisions (a). Le détail est présenté comme suit :

Société Consolidée	Réserves Consolidées		Résultats Consolidés	
	2 010	2 009	2 010	2 009
◇ SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT	<u>375 220</u>	<u>334 185</u>	<u>17 385</u>	<u>28 932</u>
1 STB	368 162	349 320	11 621	30 168
2 STB INVEST	7 106	5 615	4 060	1 249
3 SOFI ELAN SICAF	1 474	1 365	382	315
4 STB MANAGER	670	691	433	498
5 SOFIGES	3 542	2 667	871	488
6 STB SICAR	- 1 459	- 1 654	705	-144
7 IMMOB.DE.L'AVENUE	- 1 692	-2 509	3 470	2 665
8 STRC	- 1 020	3 397	-5 248	- 5 254
9 LA GENERALE DES VENTES	- 1 352	- 1 070	500	- 255
10 ED DKHILA	2 156	2 043	844	502
11 ACTIVHOTELS	- 94	- 11	-25	-79
12 ARTEMIS HOT.NEPTUNIA	- 2 273	0	-228	0
13 STE AFRICA SOUSSE	0	-25 669	0	- 1 221

Société Consolidée	Réserves Consolidées		Résultats Consolidés	
	2 010	2 009	2 010	2 009
◇ SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	<u>11 671</u>	<u>9 606</u>	<u>1 243</u>	<u>2 738</u>
14 SICAV L'INVESTISSEUR	360	446	103	19
15 SICAV L'AVENIR	242	409	54	201
16 BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE	-167	- 175	-123	79
17 STE LELLA HADRIA	0	- 178	0	-22
18 S.E.D THALASSA HOTEL DE MAHDIA	0	- 708	0	92
19 STE CYCLAMENS	0	- 907	0	-106
20 UNION TUNISIENNE DE BANQUE « UTB »	8 517	4 416	- 179	60
21 STE EL WEAFAK LEASING	3 47	0	725	509
22 STCV VERITAS	674	614	332	204
23 SONI BANK	0	- 68	0	138
24 SED SOUSSE NORD	0	5 757	0	1 564
25 STE GREEN GOLF	-440	0	36	0
26 SICOAC	2 138	0	295	0
TOTAL GROUPE	<u>386 891</u>	<u>343 791</u>	<u>18 628</u>	<u>31 670</u>

(a) :

Insuffisance de provisions imputée sur les réserves du Groupe	Société	Montant
1. Complément de couverture d'un Risque fiscal	ED-DKHILA	322
2. Complément de couverture d'un Risque fiscal née d'un redressement provisoire suite à une vérification approfondie. L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée.	STRC	2 283
3. Complément de couverture des Créances acquises non recouvrées dont la valeur de réalisation des garanties est non déterminable	STRC	16 455
4. Complément de couverture des Créances acquises non recouvrées et non couvertes par des provisions.	STRC	9 053
TOTAL		28 113

2.5. Rachats des actions propres par des sociétés du groupe :

Au 31 décembre 2010 Ce poste affiche un solde de 8 765 MDT, il renferme, outre les actions rachetées par la société consolidante, et contrairement à l'exercice 2009, les actions rachetées par les autres sociétés du groupe, ci-dessous présentées :

Société	2009	2010
	Rachats	Rachats
1. STB INVEST	7944,3	8031
2. SOFI ELAN SICAF	236,9	238,2
3. SOFIGES	66,5	91,5
Total	8247,7	8360,7

Annexe I**Liste des Sociétés Normalement Consolidables, mais exclues de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 conformément aux dispositions de la NCT n°35****II- Sociétés normalement consolidables par intégration globale :**

N° Ordre	Raison Sociale	V.N Capital social	% détenu	N° du Motif
1	BFT	3 909 190,000	78,18	Au 31 décembre 2010, la STB compte céder la filiale dans un avenir proche
2	SKANES PALACE INTERNATIONAL	6 195 000,000	99,76	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
3	STE A. DE CONST. MECANIQUE « SACEM »	5 174 000,000	85,94	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
4	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)	2 000 000,000	66,55	Au 31 décembre 2010, cette filiale est sous administration judiciaire, sa direction est attribuée à un juge administrateur.
5	STE TUN. DE DEVPT. DU CINEMA & DE L'AUDIOV. « STDCA »	10 000,000	50,00	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs
6	SICAV L'EPARGNANT	400 000,000	20,00	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis.

III- Sociétés normalement consolidables par Intégration proportionnelle et/ou par Mise en Equivalence :

N° Ordre	Raison Sociale	V.N Capital social	% détenu	N° du Motif
1	STE MEDITERRANEE TOURISME « MAISON BLANCHE »	3 640 000,000	39,01	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010
2	STE D'ACTIVITE TQUE « HOTEL ZODIAC »	4 637 000,000	37,44	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010
3	Sté d'Etudes et de Prom.Tque « Hôtel Mariqueen »JERBA MARITIM	4 087 500,000	36,70	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010
4	SOCIETE HOTEL BYZANCE	2 675 000,000	35,07	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010.
5	EL MARASSI	1 380 000,000	34,78	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
6	STE INTLE DE GEST. HOT. « H. BYBLOS »	2 620 000,000	33,59	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010
7	STE DEVPT DU TOUR. SAHARIEN « PALMYRE »	7 308 500,000	32,37	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010
8	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK	2 059 000,000	31,03	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
9	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD « SEDHS »	1 000 000,000	30,00	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
10	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS	250 000,000-	30,00	Cette filiale est en phase d'investissement, elle n'élabore pas des états financiers.
11	STE DE GESTION DU TECHNOPOLE DE BORJ CEDRIA	1 000 000,000	30,00	Cette filiale est en phase d'investissement, elle n'élabore pas des états financiers.
12	STE D'ET. DEVPT AUDIO- VISUEL DE TSIE « SEDAT »	1 015 000,000	28,33	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
13	CIE TQUE ARABE « CTA » (MARINA MONASTIR)	15 098 120,000	28,00	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.

N° Ordre	Raison Sociale	V.N Capital social	% détenu	N° du Motif
14	STE COND. IMPR. & PUBLICITE « CIP »	532 525,000	26,24	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
15	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE	1 000 000,000	25,00	Au 31 décembre 2010, la filiale est en veilleuse, la continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
16	STE D'ET. & DE DEVPT « ZOUARAA »	200 000,000	25,00	Au 31 décembre 2010, la filiale est en veilleuse, la continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
17	STE HOT DE DVP TQUE « HOTEL DREAMS BEACH »	3 182 000,000	24,58	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010. .
18	STE COMMERCE INT DE KEBILI « SOCIK »	200 000,000	22,50	Cette filiale est en phase d'investissement, elle n'élabore pas des états financiers.
19	STE DES IND. METALLURGIQUES « SIMET »	2 025 000,000	21,47	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
20	STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA	15 000 000,000	20,00	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis.
21	STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS	4 319 000,000	21,00%	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010
22	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "Col des Ruines"			Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
23	STE RAMLA TOZEUR	5 947 800,000	47,88%	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010.
24	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA	4 259 840,000	42,68%	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010.
25	CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"	3 429 000,000	45,29%	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010.
26	CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"	725 000,000	42,07%	Cette filiale est en phase d'investissement, elle n'élabore pas des états financiers.

N° Ordre	Raison Sociale	V.N Capital social	% détenu	N° du Motif
27	SONIBANK	5 000 000 000,000	25,00%	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis
28	STE D'ETUDE & DVPT "SOUSSE NORD"	6 500 000,000	24,32%	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis
29	STE HOTEL YOUNES	3 987 600,000	24,76%	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis
30	STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR	6 236 055,000	23,56%	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis
31	STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"	1 523 000,000	41,96%	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010.
32	S.E.D THALASSA HOTEL	6 786 100,000	18,17%	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis
33	SIDCO SICAR	16226 080,000	19,60%	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010.**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe de la « Société Tunisienne de Banque - STB » arrêtés au 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport.

I - Opinion sur les états financiers consolidés

1. Nous avons audité les états financiers consolidés du groupe de la « Société Tunisienne de Banque » arrêtés au 31 Décembre 2010.

Responsabilité de la Direction

2. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 Juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Justification de l'opinion

4. Courant l'exercice 2010, la STB, société mère, a procédé à la reconstitution des échéances de l'emprunt BAD VI au titre de l'année 2010 et ce à hauteur de 17 939 Mille Dinars. Cet emprunt a été affecté en 2003 pour la couverture des risques pour un montant total de 149 000 Mille Dinars. Au 31 Décembre 2010, l'encours de l'emprunt BAD VI restant à reconstituer s'élève à 35 806 Mille Dinars.
5. Dans le cadre de notre audit de la société mère, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques de la société mère et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

Il est à signaler que la banque a acquis courant l'exercice 2009 un noyau d'un système d'information dont les travaux préalables de mise en place sont engagés.

Dans ce cadre, nos travaux ont été limités par :

- L'existence pour certains comptes de correspondants, d'actifs et de passifs des suspens antérieurs non encore apurés pour lesquels la Banque a entamé un travail d'analyse et de justification depuis l'exercice 2008. Ces travaux étant encore en cours à la clôture de l'exercice 2010.

De même, certains comptes d'actifs et de passifs, dont, notamment, des comptes relatifs aux produits perçus d'avance sur les crédits à la clientèle ne sont pas justifiés à

la date d'arrêté des états financiers.

- En ce qui concerne l'évaluation des engagements sur la clientèle, nos travaux ont été limités par l'absence d'un inventaire exhaustif des garanties. En effet, la banque a retenue certaines valeurs de garanties pour certains clients sans être justifiés par des copies des inscriptions correspondantes et sans être appuyées par des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur. Aussi, pour certains clients la banque ne dispose pas des états financiers certifiés et de notations externes pour apprécier la situation financière de ces clients.
- Pour le compte réserve pour fonds social qui accuse au 31/12/2010 un solde créditeur de 4,375 Millions de Dinars, nos travaux ont été limités par l'indisponibilité des justificatifs nécessaires des mouvements sur ce compte.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes ainsi que de l'inventaire des garanties et de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur les éléments des états financiers de la banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

En outre, la Banque a accordé à la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) depuis sa création une ligne de crédit sous forme de compte courant associé non rémunéré qui a servi au financement de l'acquisition des créances dont le solde a atteint au 31 Décembre 2010 un montant de 108,817 Millions de Dinars. Le recouvrement de cette créance est tributaire des résultats des actions de recouvrement engagées par la STRC et de la réalisation des garanties transférées. Il est à noter que durant cette période la STRC a recouvré un montant global de créances cédées d'environ 122,4 Millions de Dinars dont 21,4 Millions de Dinars durant l'exercice 2010.

De même, l'évaluation de la participation directe de la STB dans le capital de la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) selon la valeur mathématique dégage une moins-value de l'ordre de 14,375 Millions de dinars. La banque estime que la valeur d'usage couvre la valeur nette comptable de sa participation.

La banque n'a pas effectué au 31/12/2010 un inventaire physique exhaustif de ses immobilisations.

La Société Tunisienne de Banque a été soumise à une vérification fiscale approfondie qui a abouti à un redressement provisoire pour un montant 31,778 Millions de dinars dont 6,643 Millions de dinars de pénalités de retard. La société, n'ayant pas accepté la totalité du redressement a adressé une lettre à la Direction Générale des Impôts précisant les redressements non acceptés par la Banque. La Direction Générale des Impôts a accepté de rectifier le redressement initial.

L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée. Pour couvrir ce risque la Banque a constitué une provision de 5 Millions de dinars.

La société Tunisienne de Banque ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite qu'au moment de départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provision pour indemnités de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servit à l'employé et qui est estimée sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 « avantages du personnel » à un montant de 15,855 Millions de dinars.

Nos travaux sur les états financiers consolidés ont été limités par les situations suivantes :

6. Comme il est détaillé dans les notes aux états financiers, nous n'avons pas reçu les états financiers de certaines sociétés figurant dans le périmètre de consolidation.

Nous n'avons pas également reçu les rapports des commissaires aux comptes de certaines sociétés figurant dans le périmètre de consolidation. En outre, nous avons identifié certains écarts entre les états financiers communiqués et les liasses de consolidations correspondantes.

7. Comme indiqué dans les notes aux états financiers, des sociétés du groupe n'ont pas fait l'objet de consolidation pour non communication des documents dont la société LELLA HADHRIA qui figurait dans les états financiers consolidés de l'exercice 2009.

Par ailleurs, comme indiqué dans les notes aux états financiers, plusieurs entreprises figurant dans le périmètre de consolidation, ont été exclues de ce périmètre pour divers motifs, dont notamment l'existence de procédures de liquidation, ou de procédures collectives ou qui sont en cours de cession. Certaines sociétés, dont notamment la Banque Franco-Tunisienne « BFT », ne devraient pas être exclues du périmètre, conformément aux normes comptables en vigueur.

8. Les états financiers consolidés du groupe de la Société Tunisienne de Banque ont été préparés en tenant compte de la mise en équivalence de la participation de la STB dans l'Union Tunisienne des Banques sur la base de sa situation financière provisoire non encore auditée.

Après l'arrêté des états financiers consolidés par le conseil d'administration, les états financiers définitifs de l'UTB ont été communiqués à la banque et font apparaître un résultat déficitaire de l'exercice de l'ordre de 20,680 Millions de dinars. La banque n'a pas tenu compte de l'impact de ces états financiers pour l'établissement des états financiers consolidés.

9. La vérification des écritures d'élimination et d'homogénéisation a permis de relever les observations suivantes :

- Les éliminations des écritures réciproques ont été effectuées par rapport aux données disponibles chez la société mère. Ces données sont issues des liasses de consolidation préparées par les sociétés du groupe sur la base des états financiers provisoires et qui ne sont pas validés par leurs commissaires aux comptes.
 - Le traitement des créances vendues par la STB à sa filiale la STRC a été traduit uniquement par l'élimination du compte courant associé. Les créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la STRC ont été intégrées au niveau des états financiers consolidés et aucun retraitement d'homogénéisation pour constater les créances à leur valeur économique n'a été effectué.
10. Le traitement des écarts de première consolidation s'est limité aux sociétés consolidées par mise en équivalence. Nous n'avons pas pu déterminer l'impact de ce traitement sur les sociétés consolidées par intégration globale en l'absence des données nécessaires.
11. Les états financiers de l'exercice 2009, n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'effet de la consolidation en 2010 des sociétés suivantes : SOCIETE AHLA HOTEL NEPTUNIA, SICOAC et GREEN GOLF. Il est à signaler que ces sociétés font déjà partie du périmètre de consolidation en 2009 mais qui n'ont pas été consolidées pour absence des données y relatives.

Opinion

12. Compte tenu de ce qui précède et sous réserve des points 4 à 11 ci-dessus mentionné, les états financiers consolidés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe de la « Société Tunisienne de Banque » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II - Vérifications spécifiques

13. En dehors des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe au cours de l'exercice 2010.

Tunis, le 17 juin 2011

P/ GAC
Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC
Mr Chérif BEN ZINA